

# **RÈGLEMENT DE L'OPÉRATION COMMERCIALE**

## **Château d'Ax x TotalEnergies – « On vous offre le plein »**

### **1. Organisateur**

L'opération est mise en place par les magasins du réseau Château d'Ax participants, dans le cadre d'un partenariat négocié avec TotalEnergies.

### **2. Objet de l'offre**

Pour tout achat de produits Château d'Ax, les clients peuvent bénéficier d'une carte cadeau carburant TotalEnergies, selon le montant TTC de leur achat.

### **3. Période de validité**

Offre valable du 22 avril au 30 mai, dans les magasins participants, selon les conditions définies ci-dessous.

### **4. Conditions d'éligibilité**

L'offre est valable pour tout achat de produits neufs Château d'Ax réalisé en magasin pendant la période de l'opération.

Le montant pris en compte est le montant TTC, hors frais de livraison et de services.

Offre non cumulable avec toute autre opération promotionnelle en cours, sauf mention contraire en magasin.

### **5. Barème de l'offre**

Le montant de la carte cadeau carburant est déterminé selon le montant total TTC de la commande :

- De 1 000 € à 1 999 € : carte carburant de 100 €
- De 2 000 € à 2 999 € : carte carburant de 150 €
- De 3 000 € à 3 999 € : carte carburant de 250 €
- À partir de 4 000 € : carte carburant de 350 €

Une seule carte carburante est attribuée par commande.

### **6. Modalités de remise**

La carte cadeau carburant est remise au client par le magasin après validation définitive de la commande (encaissement effectif et absence d'annulation ou de rétractation).

Le délai et les modalités de remise sont précisés par le magasin participant.

### **7. Utilisation de la carte carburant**

La carte cadeau carburant est utilisable dans les stations-service TotalEnergies participantes, selon les conditions propres à TotalEnergies (durée de validité, modalités d'utilisation, restrictions éventuelles).

Ces conditions sont précisées sur la carte ou communiquées au moment de sa remise.

## **8. Exclusions**

Sont exclus de l'offre :

- Les achats annulés ou remboursés
- Les commandes non intégralement réglées
- Les produits d'exposition ou soldés (sauf mention contraire en magasin)
- Les produits vendus lors des foires et salon particuliers et professionnels

## **9. Responsabilité**

Les magasins Château d'Ax sont responsables de la bonne application de l'offre auprès de leurs clients.

TotalEnergies est responsable de l'émission et du fonctionnement des cartes carburant selon ses propres conditions générales.

## **10. Acceptation du règlement**

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## **11. Informations complémentaires**

Pour toute question relative à l'offre, les clients sont invités à se rapprocher de leur magasin Château d'Ax participant.